

## ***Extrait CGV : conditions d'annulation***

### **II. Conditions générales de vente des entrées au Congrès**

#### **Article 4 - Modification et annulation**

4.1. Aucune modification ne sera prise en compte hormis l'annulation concernant les inscriptions au Congrès.

4.2. Toute annulation d'inscriptions payantes devra se faire 7 jours à l'avance.

Des frais d'annulation seront facturés selon les conditions suivantes :

- L'annulation intervient moins de 7 jours avant la manifestation mais à plus de 48 heures : 50% du montant total de l'entrée ;
- L'annulation intervient à 48 heures ou moins de 48 heures de la manifestation : 100% du montant total de l'entrée.
- Toutes annulations engendrent la facturation de 20€ TTC de frais de dossier.

4.4. Toutes les annulations des inscriptions devront se faire par mail ou téléphone (coordonnées indiquées sur votre facture ou badge).